

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 12 décembre 2017

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille dix sept-----

et le 12 décembre

Date de  
convocation

06/12/2017

Date  
d'affichage  
06/12/2017

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève  
(avec procuration de M. LABEYRIE Nicolas), FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE  
Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mme  
MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme DAL BEN Carine, Mme PLOQUIN Cécile,  
M. CABANNES Pierre, Mme CARRERE Amandine, Mme DESPAX Nelly, M.  
CASTAY Jean-Marc.

Excusé : M. LABEYRIE Nicolas (procuration à Mme CUZACQ Geneviève).

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

*Retrait de délégations à un adjoint.*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 09 novembre 2017 portant retrait des délégations,

Suite au retrait le 09 novembre 2017 par Monsieur le Maire de délégation de signatures et de fonctions consentie à Monsieur Michel Laffargue adjoint au maire par arrêtés municipaux n°2014-065 et n°2014-66 dans les domaines des affaires culturelles, relations extérieures, communication et énergies renouvelables, le Conseil Municipal est informé des dispositions de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à bulletin secret,

De ne pas maintenir Monsieur Michel Laffargue dans ses fonctions d'adjoint au maire par 12 voix contre le maintien et 3 bulletins blancs.

Fait à MONTREAL le 12 décembre 2017.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.